

LOCATION SALLE DES FÊTES

- EXTRAIT DU RÈGLEMENT -

➤ Le planning des réservations de la salle est tenu au service accueil de la mairie. La réservation ne sera effective que lors du dépôt complet du dossier à la mairie (il comprend obligatoirement l'assurance et la convention de location).

TARIFS :

Particuliers (Lagardellois)

- Forfait du vendredi après-midi au dimanche 250 €

Particuliers (extérieurs à la commune)

- Forfait du vendredi après-midi au dimanche 400 €

Caution : 800 €

➤ Les paiements s'effectueront à la mairie le jour de la remise des clés (chèque de caution et règlement de la location).

➤ La salle des fêtes peut accueillir au maximum 300 personnes debout et 130 assises. Elle sera exclusivement louée à des personnes majeures.

En cas de non-respect de cette condition, la responsabilité de l'organisateur sera engagée.

➤ La salle des fêtes est louée avec l'équipement minimum suivant :

- 130 chaises
- 20 tables
- 3 réfrigérateurs dont 2 de grande contenance.